



Synode
du 15 juin 2020, Berne/Suisse

Fusion des fondations Pain pour le prochain et EPER : rapport

Propositions

1. Le Synode de l'EERS prend acte du rapport relatif à la fusion de la Fondation Pain pour le prochain et de la Fondation EPER pour former l'Œuvre d'entraide de l'Église évangélique réformée de Suisse.
2. Le Synode approuve le principe de la fusion des fondations EPER et Pain pour le prochain.
3. Le Synode invite les Conseils de fondation à poursuivre le projet de fusion en collaboration avec le Conseil de l'EERS.

Berne, le 9 avril 2020
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
Le président La directrice de la chancellerie
Gottfried Locher Hella Hoppe

Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse, EERS

Sion, 14-16 juin 2020

Fusion des Fondations *Pain pour le prochain* et EPER

Requêtes des Fondations *Pain pour le prochain* et EPER

1. Le Synode de l'EERS prend acte du rapport relatif à la fusion de la Fondation *Pain pour le prochain* et de la Fondation EPER pour former l'Œuvre d'entraide de l'Église évangélique réformée de Suisse.
2. Il approuve le principe de la fusion des fondations EPER et *Pain pour le prochain*.
3. Il invite les Conseils de fondation à poursuivre le projet de fusion en collaboration avec le Conseil de l'EERS.

Berne, le 3 avril 2020



Conseil de fondation *Pain pour le prochain*
Présidente du Conseil de fondation
Jeanne Pestalozzi



Directeur
Bernard DuPasquier

Zurich, le 3 avril 2020



Conseil de fondation EPER
Président du Conseil de fondation
Walter Schmid



Directeur
Peter Merz

Rapport de *Pain pour le prochain* et de l'EPER relatif à la fusion des deux œuvres à l'attention du Synode de l'EERS (juin 2020)

Table des matières

1. Contexte	1
2. Point de départ et motivation	3
3. L'œuvre d'entraide après la fusion	6
3.1. Forme organisationnelle	8
3.2. Planification financière	8
3.3. Personnalité juridique	9
3.4. Organes de gouvernance	10
4. Perspectives	11
5. Requêtes	12

1. Contexte

Proclamation en paroles et en actes

L'Église évangélique réformée de Suisse proclame l'Évangile de Jésus-Christ en paroles et en actes, c'est ainsi que la première phrase de la nouvelle Constitution de l'Église évangélique réformée de Suisse¹ décrit sa mission, EERS, Constitution, § 2.1. Selon le § 8.1 de la Constitution, l'EERS s'engage par ailleurs *en faveur de ses œuvres ecclésiales et des organisations missionnaires*. L'EERS part donc du principe que les œuvres ecclésiales d'utilité publique prennent part au témoignage évangélique du fait qu'elles s'acquittent du but de la Fondation tel que formulé par les Églises :

EPER, Statuts, art. 2.1.

« La Fondation s'engage pour les personnes connaissant une détresse économique et sociale en Suisse et à l'étranger, notamment dans les domaines de l'aide inter ecclésiale, de la coopération au développement, de la diaconie, de l'aide aux réfugiés et de l'aide en cas de catastrophe. Le travail de relations publiques et l'engagement de politique sociale sont au service de ces tâches. »

Pain pour le prochain, Statuts, art. 2.1.

« La Fondation promeut la coopération ecclésiale au développement en Suisse et à l'étranger, dans le but de soutenir dans le monde entier des êtres humains sur le chemin de leur libération de la pauvreté, de la détresse et de la faim, notamment à travers la collecte de fonds pour des projets de

¹ La Constitution de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) est entrée en vigueur le 1 janvier 2020. Les nouvelles notions que sont l'Église évangélique réformée de Suisse, le Synode et le Conseil de l'EERS sont utilisées rétroactivement pour désigner la Fédération des Églises protestantes de Suisse, son Assemblée de délégués et son Conseil.

développement, le contrôle, l'accompagnement et l'évaluation des projets de développement, l'information du public et l'engagement en matière de politique de développement. »

L'EPER et *Pain pour le prochain* vont être amenées à fusionner en une nouvelle entité dénommée *L'Œuvre d'entraide de l'Église évangélique réformée de Suisse*². Le nom renvoie à l'identité et à la fonction de la nouvelle œuvre. Le nom Pain pour le prochain continuera à être intégré et visible dans le logo comme « claim » à côté de l'abréviation EPER. La nouvelle entité reprendra à son compte les buts des deux Fondations en les combinant (voir ci-dessous : personnalité juridique). Les principes directeurs *Vision, Mission et Culture* de la nouvelle entité postulent dès maintenant que l'Église évangélique réformée de Suisse constitue *la base de l'organisation* : c'est elle qui lui donne *son orientation et sa légitimité*.

Base théologique

Royaume de Dieu et justice

Tel un fil conducteur dans les deux Testaments, la vision du Royaume de Dieu est l'objet vers lequel tend l'espoir chrétien et qui constitue le moteur du mode de vie chrétien. Elle est un avant-goût de la plénitude de la vie promise par Jésus (Jn 10,10) qui motive à s'engager pour la transformation de la planète (Ap 22/23). Cette vision réunit les valeurs de justice (Mt 6,33), de partage (Mt 6) et de solidarité (Mt 25,34 et suivants). Le pain n'étant à lui seul pas suffisant à la vie, la vision biblique du Royaume de Dieu recèle d'une dimension de politique de société. Défendre la justice, la paix et la sauvegarde de la création laisse entrevoir les prémices du Royaume de Dieu à venir.

L'Œuvre d'entraide de l'Église évangélique réformée de Suisse travaille à l'utopie concrète du Royaume de Dieu qui s'exprime dans la construction de rapports politiques, économiques, ecclésiaux et culturels empreints de justice et de fraternité.

Amour du prochain

Dans l'histoire de l'Église, les démunis ont de tous temps été considérés comme l'objet par excellence sur lequel doit se porter l'amour de son prochain ou alors la pauvreté était idéalisée comme une sorte de vertu. Le fait que les pauvres vivent dans la dignité et qu'ils fassent valoir leurs droits implique qu'ils s'émancipent et participent davantage au débat de société. Ils sont agents de leur propre développement et font partie intégrante de la communauté humaine universelle. « Au sens chrétien, l'*empowerment* est la capacité humaine (dont Dieu nous a dotée) à révéler efficacement les injustices, à faire avancer la justice, à libérer les opprimés, à rendre aux défavorisés leur dignité et leur confiance en soi, à protéger la vie et à promouvoir la paix. »³

L'Œuvre d'entraide de l'Église évangélique réformée de Suisse travaille avec les personnes défavorisées pour trouver un moyen de les sortir de l'impasse. Les personnes marginalisées en raison de leur pauvreté ou du fait de rapports politiques injustes trouvent de nouvelles façons de s'intégrer et de renforcer leur communauté.

Sacerdoce universel

L'émancipation des Chrétiens est l'une des principales préoccupations de la Réforme, qui, en établissant une distinction entre l'Église et l'État, a contribué à définir les droits fondamentaux modernes que sont la liberté de religion et de conscience ainsi qu'à démocratiser la société et l'Église. Depuis les origines de l'Église chrétienne, la diaconie implique que l'on ne domine plus son

² Nom sous réserve de dernières clarifications au niveau légal et au niveau de la communication

³ EKS/SEK, Globalance. Christliche Perspektiven für eine menschengerechte Globalisierung [Perspectives chrétiennes pour une mondialisation à visage humain], Berne, 2005, p. 46.

prochain mais qu'on est à son service (cf. Mc 10, 43 ; Mt 18, 14). Étant donné que la Réforme considère la diaconie comme une caractéristique de l'existence chrétienne, elle n'est pas une tâche incombant exclusivement aux œuvres spécialisées, voire même à l'Église, mais, au contraire, à tous les croyants et donc à toutes les organisations qui défendent l'idée d'une vie décente pour tous. *L'Œuvre d'entraide de l'Église évangélique réformée de Suisse contribue à ce que l'Église, ensemble avec les organisations de la société civile et les autres composantes de la société, se constitue en force démocratique en faveur d'un monde aux contours duquel tout le monde puisse participer.*

La diaconie et ses dimensions globale, prophétique et politique

La diaconie est une forme structurée de l'amour du prochain qui comprend un élément de responsabilité sociétale. Aujourd'hui, force est de constater que la mondialisation économique, au nord comme au sud, a abouti à une concentration du pouvoir : une poignée de régions et de secteurs économiques, comme la finance et les multinationales, gagnent en influence tandis que les autres sont relégués au second plan, perdant ainsi toute faculté d'auto-détermination (petit-e-s- paysan-ne-s, requérant-e-s d'asile, etc.). Au-delà de l'aide d'urgence, de la coopération au développement et de l'intégration des défavorisés, la diaconie doit considérer une politique de développement et une politique structurelle globale visant à assurer que tout le monde, femmes et hommes, puisse contribuer aux ressources et aux décisions concernant la planète. Les Eglises doivent assumer activement leur responsabilité envers le monde et exercer une fonction de veille. *L'Œuvre d'entraide de l'Église évangélique réformée de Suisse s'engage dans le sens d'une diaconie prophétique en repérant les injustices et les violences qui caractérisent les structures de la société, de l'économie, de l'Église et de l'État, pour les combattre. Le mandat de politique de développement est assumé en faisant en sorte que le travail de sensibilisation et les projets soutenus mettent en valeur les dimensions prophétique et politique de la diaconie.*

2. Point de départ et motivation

L'Église évangélique réformée de Suisse EERS et ses œuvres d'entraide

Dans la conception protestante, l'Église est une communauté de témoignage. Son organisation est marquée par le contexte temporel et géographique dans lequel elle s'inscrit. De ce fait, la structure de ses œuvres et leurs champ d'activités ont changé et continuent encore d'évoluer au fil du temps. Après la deuxième guerre mondiale, l'Église protestante suisse a contribué à reconstruire l'Europe dévastée et a fondé, à cette fin, sa propre œuvre d'entraide, l'Entraide protestante suisse, EPER, en **1946**. Déclarées par l'ONU décennie du développement, les années 60 ont vu beaucoup de pays dits du tiers-monde, qui venaient tout juste d'obtenir leur indépendance, miser sur leur propre développement économique, poussant l'Église à étendre son aide par le biais de ses œuvres. En **1961**, le Conseil suisse des missions évangéliques (CSME) et l'EPER ont organisé une première collecte de fonds en faveur de projets de développement intitulée *Brot für Brüder*. À partir de 1968, *Pain pour le prochain*, du nom assumé à partir de 1989, a commencé à collaborer étroitement avec l'œuvre d'entraide catholique, *Action de Carême*. En 1970, la campagne *Pain pour le prochain* a donné naissance à une institution de l'EERS, avant de devenir la responsabilité d'une association des églises-membres spécialement fondée à cet effet en **1971**. Le double rôle de *Pain pour le prochain*, à savoir récolter de l'argent en faveur de projets de développement⁴ et sensibiliser à la misère et aux

⁴ Outre l'EPER, *Pain pour le prochain* transférait des fonds récoltés aux sociétés missionnaires de la KEM, y compris la Mission de Bâle, DM-échange et mission, tout comme à d'autres œuvres d'entraide proches des églises, comme le CFD, l'UCJG, l'Armée du Salut ou encore la Société biblique suisse.

injustices pour travailler à leur élimination y est reprise. L'EERS a formulé en 1993 un mandat élargi Suisse, avec pour conséquence que l'EPER se charge désormais de programmes d'intégration de toutes les personnes défavorisées en Suisse, en plus de son mandat initial de prise en charge des réfugiés et des requérants d'asile.

Idée d'un rapprochement structurel des œuvres

Dans les années 90, l'EPER, *Pain pour le prochain*, la défunte KEM⁵ et DM-échange et mission ont fondé le Comité central des œuvres protestantes d'entraide et de missions (EHM), une société simple des quatre associations fondatrices, dans le but de converger structurellement. Au début des années 2000, la disparition de la KEM a sonné l'abandon par l'EHM de cette entreprise puis sa propre dissolution. Les missions de Suisse alémanique, notamment la Mission de Bâle, se sont alors rassemblées autour de Mission 21. S'est alors posé la question de savoir comment reconstruire les relations structurelles entre les missions et l'Église, que la KEM assurait jusqu'alors, et quelle serait la contribution du Synode et du Conseil de l'EERS à cette nouvelle solution. Les Eglises ont alors décidé que les thématiques des œuvres et des missions seraient discutées au niveau de l'Église évangélique réformée de Suisse, et de transformer à cette fin les associations qu'étaient l'EPER et *Pain pour le prochain* en Fondations de l'EERS tout en signant un contrat avec les missions.

En 2004, le Synode de l'EERS, dès qu'il en a eu la compétence, a repris à son compte l'ancienne idée de l'EHM pour proposer la fusion de *Pain pour le prochain* et de l'EPER. Et le Conseil de l'EERS de renchérir en 2008 avec une discussion sur les mandats. La voie parlementaire n'a pas abouti, mais, comme il siège aux Conseils des deux Fondations, le Conseil de l'EERS a joué un rôle déterminant, puisque c'est lui qui a proposé de réexaminer l'éventualité d'une fusion en 2015. L'EPER a alors élaboré une base de discussion à laquelle *Pain pour le prochain* a donné suite en 2017, une fois sa propre analyse et sa stratégie établies.

L'idée d'une fusion a donc près de 30 ans. Initialement lancée par les œuvres d'entraide, cette idée a ensuite été portée par les Eglises avant que l'EPER et *Pain pour le prochain* n'affichent toutes les deux l'intention de remplir leur mission ensemble.

Étapes concrètes de la fusion de l'EPER et de Pain pour le prochain

Au cours de leurs séances respectives du **21 septembre 2018**, les **Conseils de fondation** de l'EPER et de ***Pain pour le prochain*** ont décidé d'étudier la question d'un rapprochement des deux œuvres d'entraide. L'EPER et *Pain pour le prochain* ont ensuite annoncé leur intention de fusionner dans un **communiqué de presse** commun publié le 25 octobre 2018. Ce communiqué assurait par ailleurs que la collaboration œcuménique avec Action de Carême se poursuivrait, mais que dans un premier temps, il s'agissait d'éclaircir tous les aspects stratégiques, organisationnels, financiers et culturels et d'évaluer les modalités d'une éventuelle fusion dans le cadre d'un avant-projet.

Le Conseil de l'EERS a toujours été associé aux réflexions et à la planification. Informés du projet de fusion avant même la publication du communiqué, Mission 21 et DM-échange et mission ont été consultés durant la phase de l'avant-projet, tout comme l'ont été **Action de Carême** et **Alliance Sud**. En concertation avec les collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'avec l'appui d'un consultant externe, le groupe de pilotage du projet composé de représentant-e-s des deux organisations s'est notamment penché sur la question de la **complémentarité** des deux œuvres d'entraide, sur le

⁵ Kooperation Evangelischer Kirchen und Missionen [coopération des Églises et missions protestantes en Suisse]

développement d'une éventuelle **vision commune** et sur l'élaboration d'une **structure de gouvernance unique** avant de soumettre une demande de fusion aux deux Conseils de fondation. L'EPER et *Pain pour le prochain* ont donné leur accord de principe à la fusion des deux œuvres au cours de séances de leurs Conseils de fondation organisées respectivement le **29 mars** et le **5 avril 2019**. Un nouveau **communiqué de presse** publié le **12 avril 2019** précisait que les **deux marques**, EPER et *Pain pour le prochain*, seraient conservées, que le **siège social** de la nouvelle entité se situerait à **Zurich**, que les **bureaux** de deux organisations à **Berne** et à **Lausanne** seraient maintenus et que la **collaboration œcuménique** avec **Action de Carême** se poursuivrait.

Les deux œuvres d'entraide : l'EPER et Pain pour le prochain

En 2018, l'EPER et ses partenaires locaux ont apporté leur aide à plus d'un million de personnes, en Suisse et dans 32 pays du monde. Dans le cadre de sa coopération au développement, l'EPER poursuit des projets à long terme de lutte contre la pauvreté et pour la sécurité alimentaire des familles paysannes et des personnes défavorisées. Elle apporte par ailleurs une aide humanitaire à des familles de réfugiés en Syrie, en Irak, en Ouganda ou encore au Bangladesh. Dans le cadre de la coopération avec les Eglises, l'EPER contribue au travail de diaconie de ses Eglises partenaires en Europe de l'est et au Moyen-Orient. En Suisse, les cinq bureaux régionaux et le bureau de Suisse romande ont apporté une protection juridique à des requérants d'asile, des réfugiés reconnus et des personnes défavorisées tout en épaulant des jeunes, des chômeurs et des migrant-e-s pour faciliter leur intégration socio-professionnelle. En 2018, l'EPER employait 460 collaborateurs et collaboratrices salarié-e-s, soit 311 personnes en Suisse et 149 dans ses bureaux de coordination à l'étranger, auxquels s'ajoutent 18'000 heures de travail effectuées par 240 bénévoles en 2018. En 2018, les dépenses totales se sont chiffrées à CHF 75 millions, dont CHF 64,3 millions investis dans des projets en Suisse et à l'étranger.

Constituant le service de développement de l'Eglise évangélique réformée de Suisse, *Pain pour le prochain* s'engage au nord comme au sud pour une transformation reposant sur de nouveaux modèles agro-alimentaires et économiques qui mettent en avant la coopération entre les individus et le respect des ressources naturelles. En 2019, par exemple, *Pain pour le prochain* s'est mobilisée pour davantage de justice climatique à plusieurs niveaux : en apportant son soutien aux populations indonésiennes qui doivent se protéger de la montée du niveau de la mer ou en encourageant les Suisses à modifier leur comportement individuel pour adopter un mode de vie plus respectueux du climat. En Suisse, *Pain pour le prochain* a continué à faire avancer l'initiative pour des multinationales responsables en publiant de nouvelles études de cas. Dans le cadre de la campagne œcuménique, *Pain pour le prochain* et Action de Carême aident les paroisses à œuvrer pour la justice, la paix et la préservation de la création. Trois quarts des paroisses protestantes de Suisse, y compris près de 500 groupes de catéchisme, peuvent ainsi approfondir les sujets soulevés par la campagne. *Pain pour le prochain* compte 30 équivalents temps plein pour un chiffre d'affaires annuel de CHF 18 millions (dont 8,5 millions redistribués aux œuvres partenaires).

L'EPER et *Pain pour le prochain* sont notamment membres d'ACT (action of churches together, une alliance d'œuvres ecclésiales du COE), d'ACT EU (la branche européenne d'ACT), ainsi que d'Alliance Sud, la coalition des organisations de développement de Suisse. Fortes de leur expérience dans le travail au sein de coalitions, les deux organisations jouissent d'une grande reconnaissance dans leur domaine.

Les raisons de la fusion

Les **mutations** actuelles dans la société et dans l'Église poussent les œuvres d'entraide à unir leurs forces, ce que l'Église évangélique réformée de Suisse, l'organe faitier des deux organisations, appelle aussi de ses vœux puisqu'elle souhaite que les **dons** soient employés de manière aussi **responsable, efficiente et efficace** que possible. Un tel rapprochement facilitera en outre la tâche des paroisses qui n'auront dorénavant plus qu'un seul interlocuteur, au lieu de deux. La fusion doit permettre à l'EPER et à *Pain pour le prochain* d'asseoir leur position et d'augmenter leur **compétitivité** dans un contexte toujours plus concurrentiel, tout en optimisant l'impact de leurs projets et de leurs activités **en Suisse et à l'étranger**. À cet égard, le fait d'allier les sujets de prédilection des deux œuvres, soit la **politique de développement** (*Pain pour le prochain*) et la **coopération au développement** (EPER), présente un énorme potentiel de synergies. L'engagement politique permettra de mieux positionner leurs activités tant en Suisse qu'à l'étranger. Enfin, les **coalitions** gagnent en importance sur le plan international pour impulser des changements et obtenir des financements de la part d'importants bailleurs de fonds.

3. L'œuvre d'entraide après la fusion

Les bases suivantes ont déjà été posées pour l'œuvre d'entraide une fois la fusion effective :

Principes directeurs « Vision, mission et culture »

Vision, mission et culture

Cohérence et clarté de notre engagement

Vision

Nous poursuivons la vision d'un monde juste où la dignité de tous les êtres humains est respectée, la paix règne, et la création est préservée.

Valeurs de base

Les valeurs fondamentales du christianisme comme l'amour du prochain façonnent notre attitude tout comme les droits humains universels. Ces valeurs sont à la fois revendication et légitimation. Elles marquent l'engagement de nos collaboratrices et collaborateurs.

Mission

Dans la perspective de la vision d'un monde juste et sur la base de nos valeurs fondamentales :

- nous contribuons à améliorer les conditions de vie de personnes en Suisse et dans le monde entier ;
- nous accompagnons avec nos programmes des personnes et des groupes de population vulnérables dans leurs demandes et leur donnons les moyens de défendre leurs droits ;
- nous sensibilisons et mobilisons avec nos campagnes la politique, l'économie, la société et les Églises à la nécessité d'une transformation dans le sens de nos préoccupations.

Ancrage

L'Église évangélique réformée de Suisse est la base de l'Œuvre d'entraide et lui donne son orientation et sa légitimité.

Efficacité et efficience de notre travail

La participation à des réseaux durables établis avec les Églises, les différents milieux sociaux, politiques et économiques renforce l'impact de notre travail.

L'Œuvre d'entraide de l'Église évangélique réformée de Suisse se concentre sur des thèmes clés en phase avec ses compétences et avec les objectifs de développement durable des Nations Unies (Sustainable Development Goals, SDG).

Nous obtenons des résultats en :

- menant des programmes et des campagnes sur des thèmes prioritaires ;
- travaillant de manière globale aussi bien en Suisse qu'à l'étranger ;
- ouvrant de nouvelles perspectives dans le dialogue avec les Églises, la société, l'économie et la politique ;
- travaillant en réseau avec les acteurs et mouvements locaux, régionaux, nationaux et internationaux ;
- identifiant, nommant et en cherchant à surmonter les obstacles qui se dressent face à la réalisation de notre vision.

Organisation

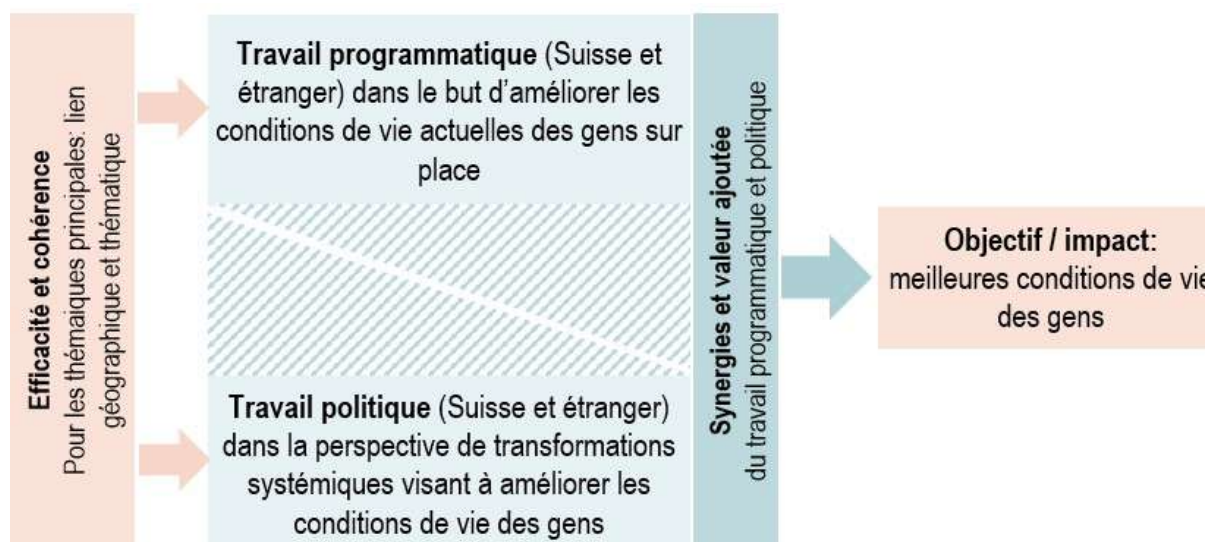
Nous concevons l'Œuvre d'entraide de l'Église évangélique réformée de Suisse comme une organisation dans laquelle :

- nous travaillons de manière efficace, efficiente et de manière ciblée ;
- la responsabilité est déléguée et la responsabilité individuelle est assumée ;
- la flexibilité et l'agilité sont considérées comme des points forts ;
- l'esprit d'équipe, l'engagement et le courage d'oser sont importants.

Positionnement thématique

Le positionnement thématique repose sur le document « Vision, mission et culture » ainsi que sur les stratégies actuelles 2018-2022 de l'EPER et de *Pain pour le prochain*. Il restait à déterminer comment optimiser l'articulation du **travail de politique de développement** effectué par *Pain pour le prochain* avec le **travail programmatique** de l'EPER et à définir les sujets susceptibles de devenir des **thèmes-phares**. Dans cette perspective, les axes suivants ont été retenus : **climat, terre/droit à l'alimentation, migration/intégration et refuge/asile**.

Dimension des programmes et du travail politique



S'agissant **des principaux domaines d'action**, des **campagnes** de grande envergure seront menées sur une période donnée, en conformité avec la Zewo. C'est notamment le cas de la campagne œcuménique, de la campagne Suisse et de la campagne d'automne, auxquelles viennent s'ajouter des **activités de campaigning et de plaidoyer** s'inscrivant dans une perspective à plus long terme, ainsi que **des prises de position publiques sur des questions politiques**.

3.1. Forme organisationnelle

La structure de la nouvelle entité se fonde sur un modèle innovant constitué d'une structure de base et d'une structure transversale agile. La structure de base est constituée de quatre grandes divisions (coopération globale, communication et mobilisation, division Suisse et services). Un « cercle campagnes et politique » vient s'y ajouter. Afin de renforcer les compétences politiques de l'organisation, l'état-major de direction intégrera désormais un-e conseiller-ère politique, une fonction stratégique dont le but est d'accompagner la direction sur les questions politiques qu'implique le travail en Suisse ou à l'étranger et d'assurer les activités de lobbying et de réseautage sur le plan tant politique qu'économique.

Pilier indispensable à l'organisation en Suisse romande, le siège romand sera maintenu, voire renforcé car il sera désormais mieux intégré au travail effectué à l'échelon national, ce qui permettra en même temps de mieux tenir compte des besoins régionaux. La forme organisationnelle ainsi présentée a pour but de stimuler le travail en commun ; elle devra être évaluée d'ici deux à trois ans pour être adaptée, le cas échéant, selon les retours d'expérience.

3.2. Planification financière

Étant donné que **le marché des dons ecclésiaux** se contracte, l'EPER et *Pain pour le prochain* partent de l'hypothèse qu'indépendamment de la fusion, leurs recettes vont diminuer. Une fois la fusion effective, les dons seront récoltés par une seule et même organisation. Sa plus grande visibilité et son travail de campagne plus holistique devraient avoir un effet positif sur la mobilisation et la recherche de fonds. La question est toutefois de savoir si les paroisses reporteront le montant global

des dons qu'elles effectuaient en faveur de deux organisations sur une seule et même entité. Le montant de la contribution des Eglises membres de l'EERS à l'EPER reste donc un élément indispensable de stabilité. Il englobe le montant de la contribution de base ainsi que la contribution pour l'aide aux réfugiés et s'élevait pour 2018 à environ CHF 3,484 millions, couvrant à lui seul 4,6% du total des dépenses de près de CHF 75 millions.

S'agissant des **donateurs privés**, probablement qu'à l'instar des paroisses, ils ne reporteront pas le montant cumulé des dons versés séparément à l'EPER et à *Pain pour le prochain* par le passé sur la nouvelle organisation. Particulièrement marquée les années suivant immédiatement la fusion, cette tendance devrait s'inverser à moyen voire à long terme en cas de dynamique positive.

Le **manque à gagner** est estimé à près de CHF 3 millions pour l'année suivant la fusion. D'après les calculs, il devrait cependant diminuer au fil du temps et se stabiliser autour de CHF 0,75 millions au bout de quatre à cinq ans.

Dans un premier temps, les **économies** générées par les réductions d'effectifs et par la diminution de certaines charges de matériel serviront intégralement à compenser les frais supplémentaires engendrés par la fusion. Par la suite, l'oeuvre fusionnée devrait être en mesure de dégager des économies constantes d'environ CHF 1 million.

3.3. Personnalité juridique

La nouvelle entité créée suite à la fusion conservera le statut de Fondation. Les fondations ne peuvent fusionner qu'entre elles. D'un point de vue technique, la Fondation *Pain pour le prochain*, la fondation à reprendre, sera reprise par la Fondation EPER, la fondation reprenante. Le but de la Fondation *Pain pour le prochain* viendra compléter celui de la Fondation EPER. Au mois de mars 2020, le projet de texte pour le but de la Fondation était le suivant :

Dans le but de soutenir des êtres humains sur le chemin de leur libération de la pauvreté, de la détresse et de la faim, la Fondation s'engage en Suisse et à l'étranger dans les domaines de la coopération au développement, de l'aide humanitaire et de l'aide en cas de catastrophe, de l'aide aux réfugiés, de la diaconie ainsi que de la coopération avec les Eglises. La Fondation informe et sensibilise le public tout en s'engageant sur les questions de politique de développement et de société.

La Fondation collecte des fonds dans ce but et assure l'évaluation, le contrôle et l'accompagnement des projets.

La Fondation peut déployer toute activité qui rentre dans le cadre de son but ou en rapport avec ce dernier. La Fondation assume ses tâches sur mandat de l'EERS et de ses Eglises membres, et en collaboration avec elles. Dans l'exercice de ses fonctions, elle peut collaborer avec d'autres organisations ecclésiales, ainsi qu'avec des organisations étatiques ou privées qui s'y prêtent et, le cas échéant, les soutenir. Elle peut aussi fonder voire diriger d'autres organisations.

Outre des buts semblables, l'EPER et *Pain pour le prochain* disposent actuellement de statuts et de règlement très similaires, à quelques détails près. Les textes réglementaires de l'EPER, en tant que Fondation intégrante, doivent toutefois encore être adaptés pour satisfaire aux exigences de la fusion. Ce sera l'occasion de procéder à leur révision approfondie afin de doter la Fondation d'un ensemble de textes compréhensibles, cohérents et qui reflètent fidèlement la réalité de la vie de la Fondation. Il s'agit notamment :

- de conserver les compétences des organes de gouvernance (Conseil de fondation, Conseil et Synode de l'EERS)
- d'éliminer les contradictions, redondances et imprécisions, tout en rendant les textes plus systématiques
- de répartir les dispositions organisationnelles de manière appropriée entre les statuts et le règlement d'organisation.
- de simplifier les statuts et de les moderniser

3.4. Questions de gouvernance

Compétences du Synode de l'EERS

Selon l'art 13. al. 2 de l'Acte de fondation, le Synode de l'EERS doit approuver toute dissolution ou fusion de la Fondation avec une autre organisation ecclésiale. C'est également le cas de toute modification de l'Acte de fondation. Sur demande du Conseil de fondation, le Synode prend une décision qu'il soumet à l'attention de l'autorité fédérale de surveillance des fondations.

Autorité fédérale de surveillance des fondations et registre du commerce

La législation indique la marche à suivre pour créer une fondation mais aussi pour fusionner deux fondations. Les projets de statuts et de règlement d'organisation de la Fondation ainsi que le contrat de fusion doivent être soumis à l'autorité fédérale de surveillance des fondations avant l'été 2020 pour examen préliminaire. Le Synode de l'EERS devra alors étudier tant la demande de fusion que les statuts et le règlement d'organisation de la Fondation lors de son assemblée d'automne. Il est prévu que le contrat de fusion soit signé par l'EPER et par *Pain pour le prochain* au premier semestre 2021, avant qu'il ne soit déposé en même temps que le bilan de la fusion, rapport de l'organe de révision compris, auprès de l'autorité fédérale de surveillance des fondations pour une approbation qui aura alors force de loi. Cette dernière transmettra ensuite sa décision accompagnée de l'annonce de la fusion directement au registre du commerce compétent (art. 83 LFus). Conformément à l'art. 83 al. 4 lu en relation avec l'art. 22 al. 1 LFus, la fusion ne prendra juridiquement effet qu'au moment de l'inscription au registre du commerce. Alors tous les actifs et les passifs de la fondation à absorber seront transférés à la fondation reprenante.

Aperçu des principales étapes

Printemps / été 2020	• Projets de statuts et de règlement d'organisation de la future Fondation • Projet de contrat de fusion • Examen préalable par l'autorité fédérale de surveillance des fondations (sans bilan de fusion) • Le Synode de l'EERS prend acte du rapport de fusion pour approbation
Novembre 2020	• Approbation des statuts de la future Fondation par le Synode de l'EERS • Décision de principe du Synode de l'EERS quant à la fusion

	• Approbation du règlement d'organisation de la Fondation par le Conseil de l'EERS
Février / début mars 2021	• Préparation du bilan de fusion au 31 décembre 2020 • Signature du contrat de fusion par les deux Fondations
D'ici fin juin 2021	• Soumission par les Conseils de fondation du contrat de fusion, du bilan de fusion révisé, des statuts et du règlement d'organisation et des décisions y relatives ainsi que de la demande d'approbation de la fusion à l'autorité fédérale de surveillance des fondations.
2 ^{ème} semestre 2021	• Approbation de la fusion par l'autorité de surveillance compétente suite à l'examen préalable • Annonce auprès du registre du commerce par l'autorité fédérale de surveillance des fondations • Inscription de la nouvelle Fondation au registre du commerce

Collaboration avec Action de Carême, Mission 21 et DM-échange et mission

La campagne œcuménique et la collaboration avec Action de Carême et avec Être partenaires se poursuivront comme avant ; la fusion de *Pain pour le prochain* et de l'EPER ne changera quasiment rien pour les organisations missionnaires. À l'heure actuelle, les œuvres définissent les modalités de la contribution des missions à la campagne œcuménique. Actuellement distribué par *Pain pour le prochain*, le très apprécié cahier de projets continuera de l'être par la nouvelle œuvre d'entraide. C'est un outil important permettant aux œuvres de présenter un front uni dans les Eglises et paroisses. À l'avenir, ce cahier n'aura plus pour seule vocation de récolter des dons pour les projets mais de manière générale pour les œuvres elles-mêmes.

Autre nouveauté : les dons ne transiteront plus par *Pain pour le prochain* car ils iront directement à l'œuvre à laquelle ils sont versés, ce qui correspond déjà à la pratique de nombreuses paroisses. Ceci n'est pas une conséquence de la fusion, mais une exigence de transparence et d'efficacité posée par la fin de la clé de répartition.

4. Perspectives

La soixantaine d'années qui se sont écoulées depuis la décennie du développement de l'ONU a démontré que le chemin vers la dignité humaine, vers les droits humains, vers un partage équitable des biens de ce monde et vers la paix est long et semé d'embûches. Des avancées remarquables ont été enregistrées : la proportion de personnes analphabètes ou souffrant de la faim a reculé dans le monde et la mortalité infantile a diminué ; de nombreux pays ont réussi à améliorer leur production agricole, leur participation démocratique tout comme la place des femmes. Pourtant, dans de nombreuses régions du monde, le fossé entre les riches et les pauvres se creuse, tandis que les conflits violents et la disparition des moyens de subsistance pour de nombreuses personnes menacent la paix dans le monde et la planète entière.

L'expérience des œuvres d'entraide démontre qu'en matière d'engagement, le jeu en vaut la chandelle, aujourd'hui plus que jamais, à l'ère de défis planétaires tels que le changement climatique qui affecte tant les pays du sud que du nord. Les objectifs de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 exhortent la société civile, les Eglises et leurs organisations à se mobiliser. Chaque individu dont la vie peut être sauvée et chaque communauté dont la dignité peut être renforcée compte. C'est la raison pour laquelle cela vaut la peine de moderniser les œuvres d'entraide et de leur insuffler une nouvelle énergie. C'est aussi à cela que doit servir la fusion que nous vous présentons.

Une organisation avec une base confessionnelle a l'avantage d'être portée par des Eglises et par des paroisses. L'Œuvre d'entraide de l'Eglise évangélique réformée de Suisse partage avec celles-ci une même vision du Royaume de Dieu. Ensemble, elles présentent le visage d'une Eglise courageuse et ouverte sur le monde.

5. Requêtes

1. Le Synode de l'EERS prend acte du rapport relatif à la fusion de la Fondation *Pain pour le prochain* et de la Fondation EPER pour former l'Œuvre d'entraide de l'Eglise évangélique réformée de Suisse.
2. Il approuve le principe de la fusion des fondations EPER et *Pain pour le prochain*.
3. Il invite les Conseils de fondation à poursuivre le projet de fusion en collaboration avec le Conseil de l'EERS.